

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2017

<u>Etaient présents</u>: Mme et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, DOUBLEMARD Annie, LAMOUREUX Vincent, RISBOURG Jean-Luc, ROY Josette, DUBREUCQ Geneviève, MULET Xavier, PROISY Stéphanie, CHOPIN Christophe, ANUSET Jean-Marc.

Absents Excusés: Pouvoir Mme COULLE Katia à Mme DOULEMARD Annie

Pouvoir Mr ITTELET Robert à Mr ANUSET Jean-Marc

Absents: Mr FOUCHER Loïc, Mr BATTEUX Jean-François, Mme DROY Nathalie.

Mme DUBREUCQ Geneviève est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1/ Recouvrement auprès des locataires communaux de la taxe d'ordures ménagères 2017.
- 2/ Indemnité 2017 du gardiennage de l'église et de l'ouverture et fermeture des portes des cimetières.
- 3/ Ouvertures de crédits articles 21568 et 2315.
- 4/ Demande de préavis de départ d'une locataire.
- 5/ Autorisation de déroger aux travaux réglementés concernant les stagiaires.
- 6/ Projet micro- crèche.
- 7/ Projet salle culturelle.
- Synthèse des commissions
- Infos
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance. Il donne lecture des pouvoirs :

Mme COULLE Katia à Mme DOULEMARD Annie et Mr ITTELET Robert à Mr ANUSET Jean-Marc.

Mme DUBREUCQ Geneviève est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour.

Mr LAMOUREUX Vincent arrive à 20 heures 05.

En ce qui concerne l'ordre du jour, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents six points à ajouter :

- Ouverture de crédits article 212 plantation de haies
- Demande d'un stationnement pour un camion food-truck
- Elaboration d'un PLU -Diagnostic agricole
- Acceptation d'un remboursement SMACL pour le sinistre « alarme Stade de Football ».
- Acceptation d'un chèque de 90€ en récompense du fleurissement 2017
- Vente de caveau

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil Municipal ont bien reçu le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2017, et s'il y a des remarques.

Pas de remarque. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Recouvrement de la taxe d'ordures ménagères 2017 auprès des locataires communaux

Le Maire explique que les locataires communaux sont redevables de la taxe d'ordures ménagères 2017, suivant l'état de la taxe foncière 2017. Cette redevance sera réclamée par les services de la Mairie, Mr MARTIN, receveur Municipal se chargera du recouvrement.

La recette figurera au compte 70878 du budget primitif en cours.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

<u>Objet : Indemnités 2017 du gardiennage de l'église et de l'ouverture et fermeture des portes du cimetière</u>

Monsieur Bruno COURTIN de SAINS-RICHAUMONT, se charge du gardiennage de l'église et de l'ouverture et fermeture des portes du cimetière.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser à Mr Bruno COURTIN :

- une indemnité de 479.86€, cette indemnité ainsi versée est soumise à la CSG et RDS.
- un bon d'achat de 300,00€ en faveur à valoir chez tous les commerçants de Sains-Richaumont

Objet : Ouvertures de crédits articles 21568 et 2315

Le Maire autorise, conformément aux textes et lois et vigueur le virement des crédits ci-après au BP 2017 :

Article 21568 prog. 428 Remplacement d'un poteau d'incendie et couvercle 2 704.00€ Article 2315 prog. 429 Fourniture et pose de panneaux classe 2 1 356.00€ Article 2313 prog. 398 Création d'équipements sportifs - 4 060.00€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Objet : Demande de préavis de départ d'une locataire.

Le Maire donne lecture du courrier de Mme Aline BAILLEUX locataire du logement communal sis 35 rue du Général De Gaulle. Mme BAILLEUX demande l'autorisation de réduire d'un mois le délai de préavis de départ, soit au 1^{er} janvier 2018 au lieu du 1^{er} février 2018.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

<u>Objet : Autorisation de déroger aux travaux réglementés concernant les stagiaires (Benjamin MASSON et Tristan FOUCHER)</u>

Après renseignements pris auprès du lycée agricole de Fontaine lès Vervins, la délibération prise par le Conseil Municipal de Sains-Richaumont, en date du 11 octobre 2016, lors de

l'embauche en contrat d'apprentissage en août 2016, du jeune Bryan DROMAIN, est suffisante.

Pas de délibération.

Objet : Projet micro-crèche

Le projet évolue. Sur la commune de VERVINS le multi accueil est ouvert. 71 enfants inscrits, mais seuls 20 enfants seront présents en même temps. Bel établissement fonctionnel. Inauguration de la micro-crèche de LE HERIE LA VIEVILLE, 1 inscription. Ouverture en décembre 2017.

Micro-crèche à Sains-Richaumont, principe de deux modules posés sur une dalle béton.

En ce qui concerne l'implantation, plusieurs solutions sont envisagées, l'acquisition du terrain devant la salle polyvalente, appartenant à Mr LUTIGNEAUX. Un bail étant consenti à Mr MARECHALLE, l'achat de ce terrain est compliqué. Le Maire a aussi rencontré Mr Jean-François BATTEUX afin de lui proposer une location ou une vente du bâtiment derrière la salle polyvalente, mais problème, le bâtiment se trouve dans l'indivision BATTEUX, donc pas de possibilité. Il faut donc trouver une autre solution.

Proposition de l'ancienne école maternelle, mais la CCTC préfère installer des modules pour avoir une certaine unité dans différentes structures du territoire.. Un terrain nu serait idéal.

1^{ère} hypothèse : démolition d'une partie ou la totalité de l'ancienne école maternelle pour l'installation de deux modules. Plusieurs devis sont déjà demandés. Si cette solution était retenue, il serait souhaitable que la CCTC prenne en compte le coût de la démolition.

2^{ème} hypothèse : le terrain appartenant à la commune situé à gauche de l'entrée du stade. Pas de délibération.

Objet : Projet salle culturelle

Des essais avec le podium alu ainsi que des chaises ont été réalisés dans l'ancienne école maternelle. Le local n'est pas très large, les plafonds sont trop bas par rapport au podium.

Monsieur le Maire indique avoir rencontré une nouvelle fois Mr Vincent MAUFORT, concernant l'acquisition du terrain situé entre le chemin communal et le stade de football. La demande se porte sur une surface de $1000 \, \mathrm{m}^2$. Cela représente une perte d'exploitation pour Mr MAUFORT, il faut trouver une surface d'un hectare pour compenser cette perte. Le Maire propose le terrain derrière de city-stade de plus de $1000 \, \mathrm{m}^2$, un échange de terrain pourrait être réalisé.

Pas de délibération

Objet : Ouverture de crédits à l'article 212

Le Maire autorise, conformément aux textes et lois et vigueur le virement des crédits ci-après au BP 2017 :

Article 212 prog. 430 Plantation de haies, projet « la nature en chemins

Article 2313 prog. 398 Création d'équipements sportifs

Article 2315 prog. 409 Réfection de trottoirs

Article 21758 prog. 337 Embellissement village

Article 2313 prog. 411 Etude et réalisation d'une salle culturelle

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

12 073.00€

- 3 080.00€

- 993.00€

- 3 000.00€

Objet : Demande d'un stationnement concernant l'installation d'un camion Food-truck Le Maire donne lecture du courrier de Mr DIEU Guillaume de VERNEUIL SUR SERRE

concernant une demande d'autorisation d'un stationnement pour l'installation d'un camion Food-Truck, en tant que cuisinier ambulant.

Le Maire indique avoir pris contact avec Mr DIEU afin de faire le point sur l'éventuelle installation de son camion Food-Truck à Sains-Richaumont.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser un emplacement :

Le mardi, place de la Mairie, ouverture midi et soir, toute vente de la carte proposée.

Le jeudi place des Prêlets (jour du marché hebdomadaire), ouverture uniquement le midi, avec restriction de vente de la carte proposée, afin de tenir compte de la friterie déjà en place. Autorisation de vendre des pizzas, plat du jour et de la soupe l'hiver.

Les Membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Objet: Elaboration d'un PLU- Diagnostic agricole

Suite à la délibération du Conseil Municipal de Sains-Richaumont, en date du 6 juillet 2017, prescrivant l'élaboration d'un PLU. La Chambre d'Agriculture de l'Aisne, nous fait savoir que nous pouvons compter sur la participation du Service « Aménagement rural ».

Une charte foncière a été élaborée sur le Département de l'Aisne.

La Chambre d'agriculture de l'Aisne, nous propose de réaliser un diagnostic agricole à partir d'une enquête menée auprès de la profession agricole et de recueils de données statistiques. Coût de l'étude agricole comprenant :

- Recensement agricole,
- Etude des sols,
- Réunions, cartographie, apports

TTC: 1 636.80€.

Le Maire indique avoir interrogé le Cabinet GEOGRAM sur ce sujet. Il s'avère que le travail fourni par la Chambre d'agriculture servira au cabinet GEOGRAM, c'est un plus pour eux. Le Maire propose de revoir le coût.

Après concertation, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le devis n°DEV00000028673 d'un montant de 1 364.00€ (HT) et 1 636.80.00€ (TTC).

Objet : Sinistre alarme du stade - Acceptation d'un remboursement par la SMACL Le Maire informe que suite au sinistre causé à l'alarme du stade de football, lors d'un violent orage en juin 2017, la SMACL Assurances indemnise la commune à hauteur de 762.96€.Le Conseil Municipal accepte le remboursement à l'unanimité.

Objet : Acceptation d'un chèque-Palmarès Régional 2017 des villes et villages fleuris

Le Maire indique que suite à la participation de la commune au Palmarès Régional 2017 des villes et villages fleuris, la Commune de Sains-Richaumont a obtenu une première fleur. La commune s'est vue remettre un diplôme ainsi qu'un chèque de 90.00€. Il y a lieu d'accepter ce chèque.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte ce chèque.

Objet : Procédure de reprise de concessions- Vente de caveau

Suite à la procédure de reprise de concessions de cimetière qui a pris fin en septembre 2016, 8 concessions ont été remises en état : 5 concessions plein terre, 3 concessions avec caveau. Certaines d'entre elles disposent d'un caveau en bon état pouvant être revendu.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de définir les tarifs de vente pour les concessions avec caveau :

- Caveau 1 place 700€
- Caveau 2 places 1150€
- Caveau 3 places 1300€
- Caveau 4 places 1500€

Le paiement de la concession et du caveau sera traité séparément.

Ces concessions seront revendues avec le caveau, le prix du caveau s'ajoutant alors au prix de la concession de terrain.

Synthèse des commissions

Mme Annie DOUBLEMARD : Palmarès Label régional Villes et villages fleuris 2017 Hauts de France Aisne-Oise-Somme, la commune de SAINS-RICHAUMONT a obtenu une 1^{ère} fleur ainsi qu'un diplôme. Un panneau a été offert à la commune. L'achat de deux autres panneaux sera réalisé.

Mr Vincent LAMOUREUX : la tombola commerciale sera cette année réalisée en partenariat avec l'association des commerçants et artisans de Sains-Richaumont.

<u>Infos</u>

Le Maire donne lecture du courrier de demande de préavis de départ de Mme Zohra AIT-HAMED locataire communal à compter du 31 décembre 2017.

Le Maire indique que la réunion prévue (du 29/11/2017) sur le PLU est reportée à une date ultérieure.

Le Maire informe l'assemblée du départ de Mr le Sous-Préfet de VERVINS.

Lecture du courrier de Mr Hugues BRAULT concernant l'organisation des accueils-loisirs sur le secteur de Sains-Richaumont au 31 décembre 2017. A compter de 2018, les ALSH seront organisés par le centre socio-culturel TAC-TIC Animation qui proposera aux familles le même service qu'auparavant.

Lecture des remerciements de Mr Jean-Marc ANUSET, pour l'attention portée pour le décès de son père.

TELETHON 2017 : le 8 décembre, futsal à la salle polyvalente de Sains-Richaumont à partir de 18 heures. Le 9 décembre, à la salle des fêtes de Landifay, à partir de 9 heures 30 : petit déjeuner, animations diverses. Repas à 12 heures sur réservation (avant le 3 décembre), 16 heures, lâcher de ballons du téléthon.

Fête de Noël de l'école le Vendredi 15 décembre à la salle polyvalente à 18 heures.

Goûter du CCAS le Samedi 16 décembre au salon d'honneur à 14 heures 30.

Noël du Personnel Communal le Mardi 19 décembre à 18 heures.

Vœux à la population : à voir, choix de la date. Rien n'est défini.

Questions diverses.

Mr Christophe CHOPIN: mise en valeur du mur de l'abreuvoir de Richaumont.

Mme Annie DOUBLEMARD : voir pour déplacer le container à vêtements de la place des Prêlets.

Fleurissement : Mr Jacky PIGACHE agent communal, a fait la demande de l'achat d'une serre.

Revoir l'emplacement des panneaux indicatifs et signalétiques au carrefour rue de l'hôtel de ville, près des pompes funèbres CARLIER.

Mme Katia COULLE: Rue Robert Collet gros nid de poule au calvaire.

Monsieur le Maire informe que les époux DUGUET sont relogés à Crépy en Laonnois.

Mr Vincent LAMOUREUX : panneau rouillé à retirer place du rejet. Salle polyvalente, grande porte verte à revoir pour réparation.

Mme Josette ROY: la salle polyvalente n'est pas très propre.

Séance levée à 21 heures 50